

Nomination du citoyen Regnard à la fonction de membre du directoire de Mont-Armance (Saint-Florentin, Yonne), à la place de Moreau, lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Nomination du citoyen Regnard à la fonction de membre du directoire de Mont-Armance (Saint-Florentin, Yonne), à la place de Moreau, lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 327;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19929_t1_0327_0000_6

Fichier pdf généré le 15/07/2019



Decouvois, Chiquet et Baudoin, tous huit restés membres dudit comité.

La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour le prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (110).

52

La Convention nationale, sur la proposition du comité de Législation, nomme le citoyen Jean-Baptiste Trion-Lamotte, chirurgien à Toury [Eure-et-Loir], pour remplir les fonction d'agent national de ladite commune de Toury, district de Janville, département d'Eure-et-Loir, à la place du citoyen Gervais Soulaz.

La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (111).

53

La Convention nationale, sur le proposition du comité de Législation, nomme le citoyen Meisssier (ci-devant administrateur du département de la Drôme), pour remplir les fonctions d'administrateur du district de Montélimar [Drôme], à la place du citoyen Humbert Long.

Persée (BY:)(\$)(=) Creative

La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour le prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (112).

54

La Convention nationale, sur la proposition du comité de Législation, nomme, pour remplir les fonctions de membre du directoire du district de Mont-Armance [ci-devant Saint-Florentin, Yonne], à la place du citoyen Edme-Dominique Moreau, le citoyen Marie-Thomas Regnard, ci-devant inspecteur des charrois.

La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (113).

La séance est levée à quatre heures (114).

Signé, CLAUZEL, président, MERLINO, DUVAL (de l'Aube), THIRION, J. S. ROVÈRE, BOUDIN, secrétaires.

En vertu de la loi du 7 fructidor, l'an troisième de la République française une et indivisible.

Signé, SOULIGNAC, DERAZEY, secrétaires (115).

(115) P.-V., L, 201.

 $^{(110)\,\}textit{P.-V.},\ L,\ 199\text{-}200.\ C\ 327\ (1),\ pl.\ 1432,\ p.\ 58.\ Oudot\ rapporteur\ selon\ C*II,\ 21.$

⁽¹¹¹⁾ P.-V., L, 200. C 327 (1), pl. 1432, p. 59 sous la signature d'Oudot.

 $^{(112)\} P.\ -V.,\ L,\ 200.$

⁽¹¹³⁾ P.-V., L, 200-201. C 327 (1), pl. 1432, p. 59 sous la signature d'Oudot.

⁽¹¹⁴⁾ P.-V., L, 201. C 327 (1), pl. 1432, p. 59 sous la signature d'Oudot. *Moniteur*, XXII, 628.